



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00398

Numéro SIREN : 520 435 009

Nom ou dénomination : A + ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2014 sous le numéro de dépôt A2014/004771

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



910192

Dénomination : A + ENERGIES
Adresse : 264 avenue Des Artisans ZA Terre de Camargue 30220
Aigues-mortes -FRANCE-
n° de gestion : 2010B00398
n° d'identification : 520 435 009
n° de dépôt : A2014/004771
Date du dépôt : 24/06/2014

Pièce : Décision(s) des associés du 28/11/2013



910192

A+ENERGIES

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros
Siège social : 264 Avenue des Artisans – ZA Terre de Camargue

30220 AIGUES MORTES

R.C.S. : NIMES 520 435 009 (2010 B 00398)

N° SIRET : 520 435 009 00011

REÇU 24 JUIN 2014

4771

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 28 NOVEMBRE 2013

Les soussignés :

Madame Mélissa KAESTLER,
Détenant 225 actions

Monsieur Damien TEISSIER
Détenant 125 actions

La société « KUBE »
Détenant 150 actions

Soit au total 500 actions

Agissant en qualité de seuls associés de la société par actions simplifiée « A+ENERGIES », au capital social de 50 000 Euros divisé en 500 actions de 100 Euros de nominal chacune, ayant son siège social à AIGUES MORTES (30220) – 264 Avenue des Artisans – ZA Terre de Camargue.

Après avoir exposé :

- Que l'article 27 des statuts de la société prévoit que les associés peuvent, à l'unanimité, prendre des décisions dans un acte sous seing privé,
- Que les associés ont pris préalablement connaissance du rapport du Président,
- Que chaque associé a eu communication de tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions ci-dessous arrêtées.

Les associés ont convenu de prendre les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décident de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société « A+ENERGIES » :

- la société « THIERRY DEWINTRE SAS », dont le siège social est 23 Avenue du Languedoc à LE CRES (34920),

pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, étant précisé que le premier exercice contrôlé sera celui clos au 31 Décembre 2013.

DEUXIEME DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décident de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant de la société « A+ENERGIES » :

- Monsieur Patrick RANCHIN, domicilié 3 Rue des Bruyères à MONTPELLIER (34000)

pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

TROISIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

QUATRIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de reporter cet acte sur le registre des procès-verbaux des assemblées générales coté et paraphé de la société « A+ENERGIES », conformément aux statuts.

Copie certifiée conforme.

